

# **DANS UNE RÉPUBLIQUE SE REVENDIQUANT DEPUIS 120 ANS DE LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT, LA MORALE CHRÉTIENNE TIENT ENCORE «LE HAUT DU PAVÉ»!...**

**Mais trop, c'est trop...**

Pas question de se suicider avant la révolution française, sans encourir une damnation éternelle pour soi, mais compte tenu de l'omniprésence de la religion catholique non seulement sur le territoire (et pas qu'en France, évidemment) mais aussi dans les mentalités et us-et-coutumes au quotidien, il ne faisait pas bon se donner la mort!

Acte contraire à la bonne morale, interdit de par l'Église, gare aux contrevenants, car avant même de se retrouver en enfer, la punition terrestre présageait déjà le pire.

De ma lecture d'un livre sur la présence de l'*Ordre des Templiers* en Bretagne, notamment à Pont-Melvez (dépt. 22), dernière commune, au sud, du pays du Trégor (1), j'ai gardé en mémoire la punition post-mortem (comme on dirait aujourd'hui) infligée au ... cadavre d'un malheureux qui avait cru bon de se pendre. Ayant attaché le «maudit» par une corde à l'arrière d'une charrette, le recteur (\*) local avait lancé son cheval au galop, traînant le corps à travers la commune, pour que chacun sache bien ce qu'il en coûte de transgresser la loi de dieu. «*Cerise sur le gâteau*»: une fois le cadavre bien puni et plus vraiment présentable, ce dernier avait subi la honte suprême en étant balancé dans une décharge à ordures du bourg (2)!

Depuis cette époque, la révolution française est passée par là, dépénalisant le suicide, mais à part ça, surtout côté «*croyants*», les mentalités n'ont guère évolué sur le sujet depuis presque deux siècles et demi!

À notre époque, cela se retrouve dans tout un tas de cas (3) de figure où la croyance au miracle ou «à la volonté de dieu» a poussé la (les) famille(s) dans l'obstination à maintenir en vie malgré lui «l'être aimé», voire à l'encontre de sa volonté lorsqu'il l'avait précédemment formulée.

Depuis un certain nombre d'années, en France, trois associations militent, à des niveaux différents contre l'acharnement thérapeutique à maintenir une personne en vie alors que cette dernière cherche à «en finir» mais ne le peut pas, quelles qu'en soient les raisons.

Il s'agit de l'*A.D.M.D.*, *le Choix* et *Ultime Liberté*, association dont je suis adhérent depuis 9 ans. J'ai bien dit adhérent et non militant jusqu'à ce jour où, plaquant à une actualité qui incrimine des responsables et accompagnants d'au moins deux associations (*Ultime Liberté* et *le Choix*), je ne peux rester muet sur ce qu'il se passe, en ce moment-même, à Paris.

(1) Avant: Bulat-Pestivien; commune «officiellement» en Haute-Cornouaille (alors que coiffes et vêtements portés par les femmes étaient typiquement trégorrois).

(\*) Soit, en «*Bretagne-catholique*», un prêtre, précisément le curé de la paroisse. (Note A.M.).

(2) Gast, ceux qui parmi nos lecteurs assidus, entendraient quelqu'un dire encore que «*Dieu est amour*» ont désormais un argument contradictoire de plus...

(3) Définitions «*Internet*»: 1- Religion: Comportement irrationnel vis-à-vis du sacré; attitude religieuse considérée comme vainue. 2- Fait de croire que certains actes, certains signes entraînent mystérieusement des conséquences bonnes ou mauvaises; croyance aux présages, aux signes.

En effet, 9 militants d'*Ultime Liberté* (la plupart fondateurs de l'association) et 2 du *Choix*, sont accusés d'avoir introduit (4) illégalement sur le territoire français, du *pentobarbital* - barbiturique interdit depuis 1996 sur le territoire français, alors qu'il est utilisé dans différents pays de l'UE et en Suisse.

Or, il ne s'agit en aucun cas de trafic de drogue illicite mais de permettre à des personnes qui ne veulent pas mourir dans la souffrance et/ou ont décidé d'agir et de rester «*maître de la situation*» jusqu'au moment où elles estimeront que c'en est assez.

Les militants de terrain de ces associations, pour un bon nombre d'entre eux, font ou ont fait partie jusqu'à leur retraite, du corps médical ou l'ont été jusqu'à leur retraite. Ce sont des personnes responsables, qui assistent et conseillent et contrairement à ce que les «*esprits*» religieux colportent de contre-vérités, le but n'est pas de pousser à la mort ou de faire mourir, mais bien au contraire de permettre une vie plus heureuse, libérée de la souffrance jusqu'au moment choisi pour en finir, par la personne concernée.

L'association *Ultime Liberté* s'est donnée les moyens de médiatiser largement l'accusation de ses responsables et leur procès qui a commencé le 16 septembre dernier, parce qu'elle considère que le projet de loi qui a été présenté aux députés est «à côté de la plaque» tout en faisant la part belle au lobby religieux acharné dans ses convictions d'un autre temps... et qui n'en démord pas. Or, il faudra quand même, un jour ou l'autre que les partisans des «*bondieuseries*» et autres «*opium du peuple*» finissent par admettre que la France, puisqu'il s'agit d'elle, est une république reposant sur des lois républicaines dont celle du 9 décembre 1905, qui a - et, nous l'espérons, une fois pour toutes, séparé les Églises de l'Etat et instauré ainsi la LAÏCITÉ!

Je n'en dirai pas plus, toutes les infos sur ce procès se trouvent «en ligne»: l'action militante d'*Ultime Liberté*, très active sur le parvis du tribunal, connaît un vrai succès auprès des médias, permettant d'en finir avec les fausses et contre-vérités.

Il faut quand même savoir que chaque «*prévenu*» prend un «*sacré*» risque, les peines pouvant aller jusqu'à 50.000 euros d'amende et 7 ans de prison. Pour des altruistes comme eux, ce serait lourdement payer une régression sociale qui ne dirait pas son nom!

Je ne peux finir sans reprendre cette information superbe repiquée dans les comptes-rendus d'audience que nos camarades nous relaient:

«*Enfin arriva le plus inattendu, un prêtre qui allait livrer une confession déchirante en avouant avoir aidé son père à mourir, alors que celui-ci atteint d'un cancer en phase terminale le suppliait d'abréger ses souffrances. Se référant à Saint-Augustin, il n'hésite pas à déclarer: "Je respecte la loi, juridiquement, moralement, mais nous avons le devoir moral de la combattre lorsqu'elle n'est pas juste. Cette loi sur l'euthanasie est injuste parce qu'elle prive les gens de leur dignité", précisant même que: "l'euthanasie peut être un acte d'amour et de charité"*» (5). (Extrait de la Chronique du procès - Tribunal Paris - 18-19 sept 2025 adressée par Ultime Liberté- Ile de France zone-Nord qui couvre la durée du procès et en informe les antennes régionales d'U.L.).

VIVA LA LIBERTAD... HASTA LA ULTIMA, SIEMPRE!

**Yvon BOURHIS.**

-----

(4) Après dénonciation des autorités U.S. ayant «*mis la main*» sur un colis commandé à un «*vétérinaire mexicain à la retraite*», colis en partance vers l'Europe, dont 142 destinataires français!

(5) Extrait de la Chronique du procès - Tribunal Paris - 18-19 sept 2025 adressée par Ultime Liberté- Ile de France zone-Nord qui couvre la durée du procès et en informe les antennes régionales d'U.L.